

LES HEURES AU DÉTRIMENT DE L'HUMAIN !

St Quentin-Fallavier le 04/04/2019

Si pour des raisons d'équité, le bureau local **SPS** se réjouit de la mise en place du lissage des heures supplémentaires au PREJ-38, il ne peut cependant pas tolérer certaines méthodes appliquées dans ce cadre.

Sous une pression permanente, et pour répondre à la hâte aux différentes commandes fixées par notre nouveau Directeur Interrégional, **le Responsable du PREJ-38 semble prêt à tout, et notamment à tirer un trait sur le peu d'organisation de la vie privée de ses agents dévoués!**

En effet, uniquement **dans le but de lisser les heures supplémentaires**, le Responsable du PREJ-38 s'autorise désormais à **modifier le planning des agents la veille pour le lendemain !**

Si l'on peut tolérer de légitimes modifications la veille pour le lendemain (remplacement d'arrêts maladie, annulations de missions...),

Le bureau local SPS ne peut accepter que des modifications de dernière minute soient faites uniquement dans le but de lisser les heures supplémentaires!

Afin de respecter un tant soit peu l'infime reste d'organisation de la vie privée des agents du PREJ-38, déjà corvéables à merci,

le bureau local SPS demande donc, qu'à minima, le délai de 48 heures soit respecté pour tout changement lié au lissage des heures supplémentaires !

Le bureau local **SPS**